

qu'Elle a reçue de Dieu, pour faire jouir l'Eglise de Fiance d'une parfaite tranquillité.

Ne doutons point que Dieu touché de ces saints desirs du Roi, & des prieres ferventes que nous lui offrirons dans la même vue, ne lui accorde comme par surcroit, aussi bien qu'à Salomon, des jours longs & heureux, & une nombreuse posterité; qu'il ne répande l'abondance & les richesses dans ses Etats, & qu'il ne rende son Regne encore plus pacifique & plus glorieux que ceux des plus grands Princes qui l'ont précédé. A ces Causes, &c.

Mandement de Mr. l'Evêque de Metz pour le même sujet.

Mandement
de Mr. l'E-
vêque de
Metz.

HENRI-CHARLES du Cambout, par la Permission Divine, Evêque de Metz, Prince du St. Empire, Duc de Coislin, Pair de France, Baron des anciennes Baronies de Pont-Château & de la Roche Bernard, Pair & Président né des Etats de Bretagne, premier Baron de Champagne, Comte de Crecy & autres lieux, premier Aumônier du Roi, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, au Clergé & aux peuples de nôtre Diocèse, SALUT & Bénédiction en nôtre Seigneur.

Le cœur des Rois est dans la main du Seigneur, c'est lui qui regle leurs desseins & leur conduite, suivant les Loix de sa sagesse, toujours justes, toujours impenetrables. Heureux les peuples à qui ce Roi des Rois, ce Seigneur des Seigneurs, a donné un Prince né du plus beau sang de l'Univers, avec des inclinations & des sentimens dignes de sa Naissance. Plus heureux encore les Sujets dont le Prince revêtu de la force d'en haut, inaccessible aux impressions de la première jeunesse, forme dans un âge si tendre la résolution de gouverner son Etat par lui-même,